

MARTIN Raymond

10 rue des aires basses - 34 320 NEFFIES

Ancien conseiller municipal

M le Maire

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Objet : révision du PLU de NEFFIES

Copie au Commissaire enquêteur

Voici donc la deuxième contribution écrite, issue de ma lecture très récente du compte rendu du conseil municipal de décembre 2014. J'y lis l'amorce d'une reddition sans livrer bataille devant des « experts » externes au conseil municipal. Et surtout **l'absence de cette détermination qui fut la nôtre** quand nous avons été confrontés, à des expertises similaires des services de l'Etat lors des premières heures du premier mandat de M Guilhaumon pour faire interrompre le captage existant et les embûches (analyses sur des points du réseau ciblées pour induire de mauvais résultats) rencontrées.

- Or cette prétendue expertise en matière d'urbanisme a oublié la nécessité de remédier à la traversée de notre village, via la route de Fontès, par des gros poids lourds (dont parfois avec remorque !!). Sans doute une conséquence de la modernité et du GPS, ces gros camions, doivent sortir de l'autoroute à Adissan et cherchent probablement le plus court chemin (qui ne leur est pas interdit) pour livrer vers Roujan ou Bédarieux... Ces camions trouvent en entrant à Neffies des chicanes sur lesquelles ils doivent rouler. Rue du Conseil général, c'est la panade complète pour eux mais aussi pour tous les automobilistes venant en sens inverse mais le pire, c'est qu'à la Croix, ne pouvant pas tourner, ils doivent filer vers la coopérative par l'autre rue **en face d'eux et qu'ils passent, n'ayant aucune autre possibilité, alors sur un pont non prévu à leur tonnage !!**. Cette scène n'est pas théorique, j'en fus témoin à trois reprises, cet hiver.
- En effet il y a une particularité mais aussi une réalité neffiessoise dont il faudrait, à mon avis, tenir compte : c'est le nombre de ponts sur la Marelle, dont le lit est à sec plus de 330 jours par an : entrée av de la gare, pont sur le chemin des gesses (cité précédemment qui pourrait être le maillon faible, dans un épisode similaire à celui de Lamalou cet automne), pont à côté de la maison de R. A. (dans un très mauvais état), puis les deux à l'entrée route de Cabrières... Quand il a fallu urbaniser le lotissement à gauche sur cette sortie, derrière l'arrêt des bus, en retraversant une fois de plus la Marelle, à quelques mètres à peine du dernier pont, cela avait coûté bonbon... Jadis, une toute autre expertise urbanistique, devant le tracé naturel sinueux de la Marelle et le caractère imprévisible et souvent très localisé (inondation le long de l'Enseignarié lors du premier mandat de M le Maire) des phénomènes de type cévenol, il aurait fallu que la commune prenne depuis longtemps la maîtrise foncière des deux rives de la Marelle. Ne serait-ce que pour pouvoir en assurer le dégagement de tous les matériaux qui emportés pourraient faire obstacle au cheminement d'eaux impétueuses. Mais aussi pour que la commune puisse donner accès aux engins

mécanisés au lit de la Marelle sur lequel se trouve une partie de son réseau d'assainissement d'eaux usées...

- **Reste la question financière.** Pour l'entretien des ponts cités auparavant, la commune ne pourra pas obtenir, sauf miracle, de financement de l'Etat, encore moins d'un Conseil Général perdant d'ici peu sa *compétence générale* ou d'un Conseil Régional qui sera bientôt centré sur des problématiques directement induites avec sa fusion avec celui de Midi-Pyrénées. Ce désengagement des organismes qui subventionnaient notre commune, si l'on veut éviter le dilemme de réduire les services à la population ou d'augmenter les impôts locaux, Neffiès doit trouver dans un accroissement maîtrisé de sa population, les sources financières pérennes pour répondre à ce désengagement qui sera croissant.
- Si la vision de forteresse assiégée devait l'emporter lors de la révision de ce PLU, les jeunes ménages (et les autres) ne trouvant pas de solutions appropriées et accessibles à leur pouvoir d'achat, n'ayant pas de solutions patrimoniales familiales ou des aubaines comme d'autres ont eu, iront construire dans des communes plus accueillantes. Dans le passé, cette situation a déjà existé et pourrait devenir la nouvelle donne. Or les conséquences sont connues et commencent avec des effectifs qui chutent à l'école publique communale. Mais le pire sera que les besoins sur la fiscalité locale seront répartis sur moins de population et le déclin de Neffiès serait amorcé.
- D'autant que les « dents creuses » sont imputables aux politiques d'urbanisme locales menées mais aussi aux services de l'Etat qui les ont permises. Il faut arrêter de nous faire croire qu'elles apparaissent pour la première fois en décembre 2014. Elles sont préexistantes à la délibération de révision du PLU et des Senioriales... D'autant qu'il faudrait initier une toute autre politique fiscale locale sur ces dents creuses devenant constructibles avec éventuellement un levier incitatif sur la taxe sur le foncier non bâti en les imposant autrement comme en " landes ". Se poser aussi la question des terrains "arborés" jouxtant des terrains construits qui seraient constructibles et qui le deviendraient lors d'une vente ou d'une mutation. Ne doivent-ils pas devenir cadastralement une seule entité avec celui qui porte la construction ? Ne faut-il pas réserver une « dent creuse » pour créer une zone verte municipale, arborée, de loisirs et de détente ?

Avec l'expression de mes salutations

A Neffiès le 15 avril 2015